



1 Avenue Roland Garros 38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS Guichet unique 04 74 20 88 71

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL « Galabourdine » – 3/12 ANS INFORMATIONS FAMILLES

PRINTEMPS 2025

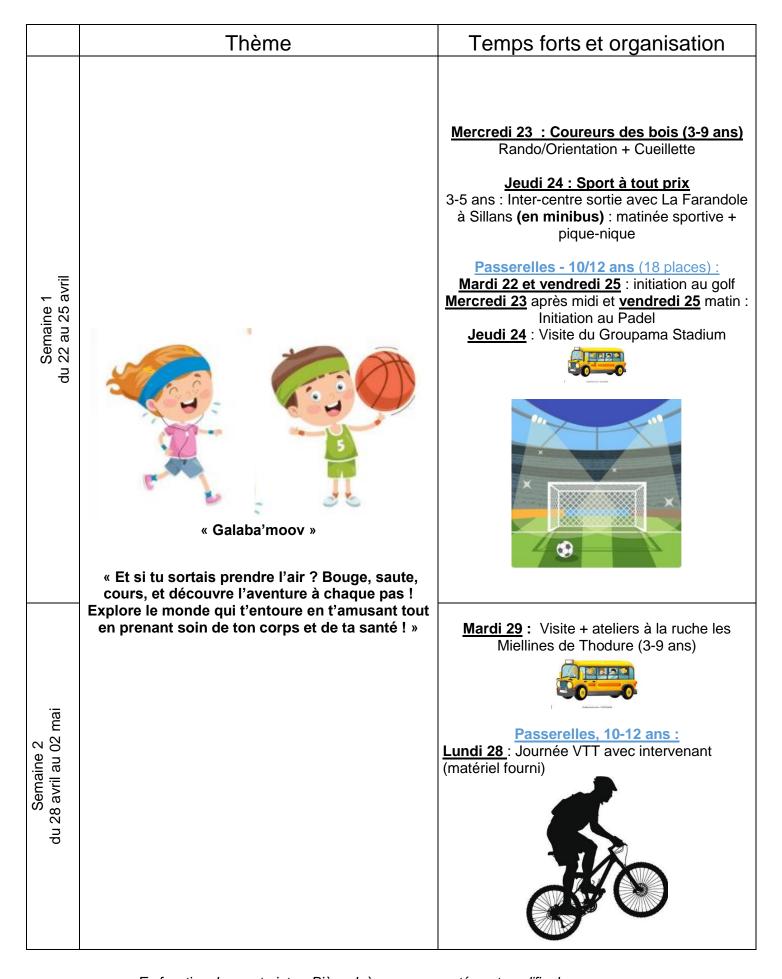
Directeurs	MEARY Manon / ALVARES Raphaël	06.19.08.68.26 galabourdine@bievre-isere.com	
Guichet unique	04.74.20.88.71 enfance.jeunesse@bievre-isere.com		
Adresse :	Accueil de Loisirs « Galabourdine »		
	Chemin du golf		
	38260 FARAMANS		

Informations générales pour la période :

- ➤ Horaires : Arrivée le matin de 8h00 à 9h00 (Possibilité de 7h30 à 8h00 sur inscription préalable). Départ du soir entre 17h00 à 18h00 (Possibilité de 18h00 à 18h30 sur inscription préalable).
- Pour tous : prévoir une tenue adaptée et adéquate pour les activités quotidiennes (baskets / tenue de sport) ainsi qu'un sac à dos contenant une crème solaire / une gourde / une casquette / des vêtements de rechange (merci de marquer les affaires aux nom et prénom de l'enfant)
- > Prévoir des affaires de piscine ou de rechange chaque jour
- Pour les 6 ans : fournir pour les enfants faisant la sieste le nécessaire (draps / coussin / doudou / couverture légère) (merci de marquer les affaires ET le sac aux nom et prénom de l'enfant)

NAVETTES (attention, en fonction du recrutement, les navettes sont susceptibles d'être annulées).

	Commune	Horaires navette départ matin	Horaires navette retour soir	
	□ Champier	8h	18h	
Champier / Faramans	□ La Frette*	8h15	17h45	
	□ Gillonnay	8h25	17h35	
*Possibilité d'accueil à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 (péri-loisirs sur inscriptions de 7h30 à 8h et de de 18h à 18h30)				



En fonction des contraintes, Bièvre Isère communauté peut modifier le programme.





Vendredi 02



1 Avenue Roland Garros 38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS Guichet unique 04 74 20 88 71

NOM:

AGE:

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL GALABOURDINE – SITE DE FARAMANS – 3/12 ANS

FICHE D'INSCRIPTION PRINTEMPS 2025

PRENOM:

TEL D'URGENCE :

Si votre enfant prend l'une des navettes, veuillez cocher la case : Attention, en fonction du recrutement, la navette est susceptible d'être annulée.		Commune		Horaires navette départ matin		Horaires navette retour soir			
Champier / Faramans			□ Champier		8h	8h		18h	
			□ La Frette*		8h15		17h45		
			□ Gillonnay 8h25				17h35		
*Possibilité d'acc	ueil à partir de 7	h30 et jusqu'à 1	8h30 (péri-loisi	rs sur	inscriptions de	7h30 à 8h	n et de	de18h à 18h30)	
		TRANSPORT MATIN	Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	(aı	rrnée + Repas rrivée 8h/9h, part 17h/18h)	Péri-loi SOII 18h-18	R	TRANSPORT SOIR	
Semaine 1 Du 22 au 25 avril	Lundi 21		FERIE						
	Mardi 22								
	Mercredi 23								
	Jeudi 24								
	Vendredi 25								
		TRANSPORT MATIN	Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	(aı	rrnée + Repas rrivée 8h/9h, part 17h/18h)	Péri-loi SOIF 18h -18	₹	TRANSPORT SOIR	
Semaine 2 Du 28 avril au 02 mai	Lundi 28								
	Mardi 29								
	Mercredi 30								
	Jeudi 1 ^{er}				FERIE				

Pour des raisons météorologiques ou d'annulation des prestataires, le programme peut être modifié. Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).

Tarifs

En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucun remboursement ne sera effectué.

TARIFS accueils de loisirs extrascolaires 3-12 ans				
Quotient familial en cours	A la journée	Transport matin ou soir	Péri-loisirs demi-heure	
0-300	6,80 €	0,65€	0,50 €	
301-500	7,90 €	0,65€	0,50 €	
501-700	9,00€	1,00€	0,50 €	
701-800	10,10€	1,00€	0,60€	
801-1000	11,80 €	1,00€	0,60€	
1001-1300	13,50 €	1,30 €	0,60€	
1301-1600	15,20 €	1,30 €	0,60€	
1601-1900	16,40 €	1,30 €	0,70 €	
1901-2200	17,50 €	1,60 €	0,70 €	
2201 et plus	18,60 €	1,60 €	0,70 €	

<u>Impayés</u>: Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder de nouveau aux prestations.

Je soussigné (e),	, responsable légal de l'enfant
atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les documents d'inscriptions	: dossier annuel, fiche sanitaire,
fiche d'autorisations et informations relatives à la famille.	

Date : Signature du responsable légal :

La Caisse d'allocations familiales participe au financement de cet accueil de loisirs.

Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'inscription sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte les demandes d'inscription à l'accueil de loisirs. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.

Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans conformément aux archives départementales sur support papier et numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté et à la CAF uniquement en cas de contrôle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : rgpd@bievre-isere.com.